Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212900716-20260424-202627-DE

Département du Finistère

MAIRIE
29300
GUILLIGOMARC'H

Séance du
24 avril 2026

DATE DE CONVOCATION
20 avril 2026

DATE D'AFFICHAGE
20 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 13

VOTANTS : 15

DATE DE MISE EN LIGNE
27/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**, le vendredi **vingt-quatre avril** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Bruno MOREL, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : EZANNO Sandrine, MOREL Jacques, MOURAUD Lydie, SINOQUET Vincent, JONOT Roland, LE DART Catherine, COADIC Xavier, GALLO Valérie, LE BORGNE Mélanie, CHRISTIEN Philippe, BOURBON Christophe, MOREL-LASSALLE Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme PENNA Anne **POUVOIR à Mme LE BORGNE Mélanie**, M. STANGUENNEC Pierre **POUVOIR à Mme LE DART Catherine.**

Mme MOREL-LASSALLE Stéphanie a été élue **Secrétaire.**

2026-27 Membres du Conseil d'administration du CCAS de Guilligomarc'h – nombre et élection

1- Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Il n'est pas fixé de nombre minimum de membres du CCAS. Toutefois, 4 catégories d'associations devant obligatoirement faire partie du conseil d'administration, il est possible d'en déduire que ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres, en plus du maire qui est président de droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **FIXE à huit le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS**, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

2- Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

En application des articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

…/…

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212900716-20260424-202627-DE

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le vote a lieu au scrutin secret sans dérogation possible.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste. Le nombre de membres élus par le conseil municipal a été précédemment fixé à quatre.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal

- **procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.** Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux : ...

	Liste A	Liste B
Noms prénoms des candidats	EZANNO Sandrine	
	LE DART Catherine	
	PENNA Anne	
	MOURAUD Lydie	
	STANGUENNEC Pierre	
	SINOQUET Vincent	
	MOREL LASSALLE Stéphanie	

Il est à noter qu'il peut y avoir plus de noms que de sièges à attribuer. En cas de démission d'un membre élu, cela permettra de le remplacer sans renouveler le conseil d'administration dans son intégralité.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
À déduire *(bulletins blancs)* : 1
Nombre de suffrages exprimés : 14
Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 3.50

…/…

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212900716-20260424-202627-DE

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste A	14			
Liste B				

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Liste A : Mesdames EZANNO Sandrine, LE DART Catherine, PENNA Anne, MOURAUD Lydie.

Observations et réclamations : néant

Le Maire indique ensuite aux conseillers que les **quatre autres membres du CCAS sont nommés par lui parmi des personnes qualifiées, non membres du conseil municipal,** qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune (art.L.123-6du CASF).

Sont ainsi nommées :

Actions sociales prévention animation	Mme BEN-AZRA Virginie
Association Solidarité-Transport	Mme LE BRUCHEC Marie-Louise
Déléguée MSA	Mme CHARLES Françoise
Banque Alimentaire	Mme CHRISTIEN Martine

Le Maire,
Bruno MOREL